

POLYOFFICE Plus / POLYACTE Plus – Liste des nouvelles fonctionnalités et améliorations – Janvier 2015

IFU's

Rappels et informations importantes

- Le taux du PFO est de 21% lorsqu'il s'agit des dividendes ou jetons de présence et de 24% pour les intérêts de compte courant.
- Dans le cas des associés nés à l'étranger, le pays de naissance doit être renseigné entre parenthèse dans la zone ville (ex : pour un associé qui serait né à Londres au Royaume-Uni vous devez renseigner dans la zone Ville de naissance, « Londres (Royaume-Uni) »).

Zone AZ :

L'administration fiscale considère que les dividendes versés par des sociétés qui répondent aux conditions d'éligibilité à l'abattement de 40 % (2 de l'article 158 du CGI: société soumise à l'IS ayant leur siège dans un état de la communauté européenne...) doivent être complétés **en zone AY** (et non en AZ) même si effectivement, le bénéficiaire est une personne morale qui n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et qui ne bénéficiera pas de l'abattement de 40 %.

Synthèse des informations reprises dans le 2561 depuis PolyActe

Cellule	Alimentation
ZI ,XI, YI	Ces zones (2561, 2561 bis et 2561 quater) reçoivent la ville de résidence.
ZJ ,XJ	Ces zones (2561 et 2561 bis) reçoivent le code postal (pour les résidents en France et DOM), le code INSEE du pays (pour les résidents étrangers) et le code INSEE de la commune pour les TOM et COM
YJ	Cette zone (2561 quater) reçoit le code postal français ou étranger
YA et YB	Ces zones (2561 quater) reçoivent respectivement le pays et le code ISO du pays (si étranger)
AE	Cette zone reçoit la commune de naissance pour les bénéficiaires nés en France et DOM ou le pays pour ceux nés à l'étranger, TOM et COM.
AF	Cette zone reçoit le code INSEE de la commune pour les bénéficiaires nés en France, DOM, TOM et COM ou le code INSEE du pays pour ceux nés à l'étranger
AZ	Cette cellule concerne les revenus non éligibles à l'abattement de 40%. Elle n'est pas alimentée par PolyActe/PolyOffice Plus

POLYOFFICE (JANVIER 2015)

BW	Cette cellule est alimentée du montant des jetons de présence (personnes physiques ou morales domiciliés en France)
AX	Cette cellule est alimentée du montant des intérêts des sommes mises à disposition sur un compte courant bloqué (personnes physiques domiciliées en France uniquement).
AY	Cette cellule est alimentée du montant des dividendes, hors PEA, pour les associés « Personnes physiques » ou « personnes morales » domiciliés en France.
BN	Uniquement pour les non-résidents, cette cellule est alimentée du montant des dividendes, des intérêts de compte courant et du montant des jetons de présence pour les associés « Personne physique » et « Personne morale ».
BP	Uniquement pour les non-résidents, cette cellule est alimentée du montant du prélèvement sur le contenu de la cellule BN. Uniquement dans le cas des non-résidents dispensés de prélèvement ou de retenue à la source, cette zone est alimentée de « 0 ».
BS	Dans le cadre de la gérance majoritaire, cette cellule est alimentée du montant des dividendes et des intérêts de compte courant pour la fraction excédant le seuil des 10%
BU	Cette cellule est alimentée du montant des dividendes, intérêts de compte courant et jetons de présence soumis aux prélèvements sociaux pour les personnes physiques domiciliées en France. Dans le cadre de la gérance majoritaire, cette cellule est alimentée du montant des dividendes et intérêts de compte courant pour la fraction n'excédant pas le seuil des 10%.
AR	Cette cellule est alimentée du montant des intérêts de compte courant assujettis au PFO [compte normal pour les personnes physiques et compte bloqué ou compte normal pour les personnes morales].
AN	Cette cellule sera alimentée du montant des cessions de parts renseignées dans PolyActe Plus (Il s'agit des cessions de droits sociaux visés à l'article 150-0 A du CGI)
AD	Cette cellule est alimentée du montant du prélèvement forfaitaire obligatoire sur les dividendes (21%), intérêts de compte courant (24%) et jetons de présence (21%).

Liste des bénéficiaires (informations importantes pour la GMA)

Rappel : Deux colonnes ont été ajoutées intitulées « <=plafond » correspondant à la valeur qui sera inscrite dans la zone BU et « > plafond » correspondant à la valeur qui sera inscrite dans la zone BS.

Ces colonnes servent essentiellement aux dossiers à gérance majoritaire.

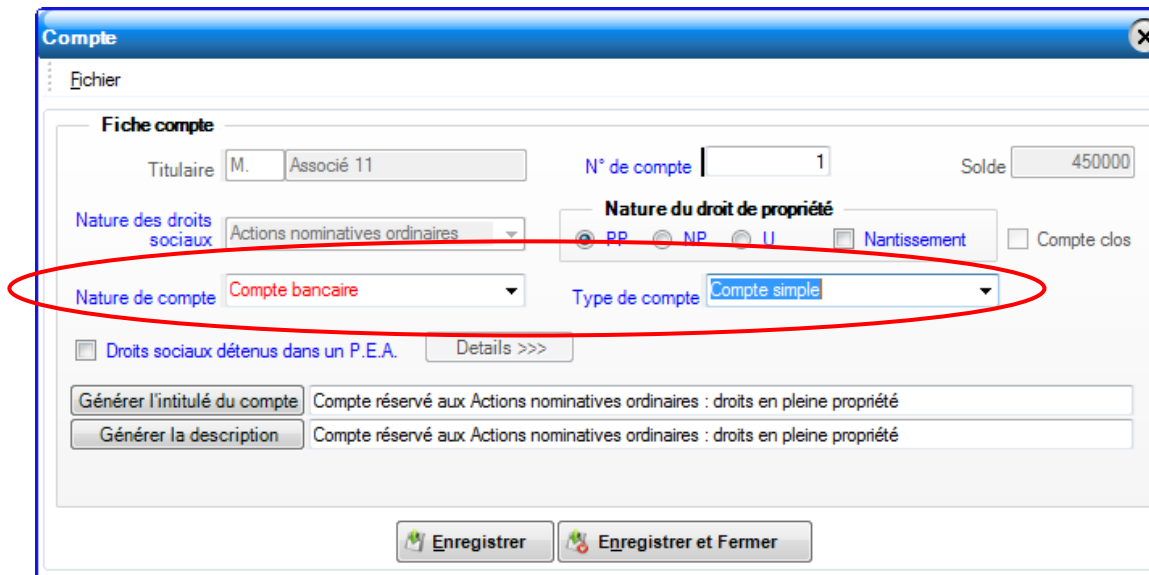
Important : Deux cas de figure peuvent se présenter

- Soit l'ensemble des revenus a été déclaré par l'intermédiaire d'un ou plusieurs 2777 et dans ce cas, nous sommes en mesure de vous indiquer les valeurs à déclarer dans ces deux zones
- Soit tout ou partie des revenus n'a pas été déclaré par l'intermédiaire d'un 2777 et dans ce cas, il ne nous est pas possible de faire cette répartition. Si tel est le cas, les lignes nous paraissant être en anomalie seront signalées en rouge dans cette liste et vous devrez effectuer les modifications nécessaires dans ces deux colonnes et effectuant la répartition en fonction des plafonds de chaque bénéficiaire. Dans le cas où nous constaterions une anomalie au moment de l'établissement des formulaires (différence entre les revenus perçus et la répartition dans les deux colonnes), un message apparaîtra vous proposant soit de continuer soit d'effectuer les corrections.

Nature de compte et type de compte

Nous vous rappelons qu'il est fortement conseillé par la DGI de renseigner ces zones, bien que non obligatoires, afin d'éviter tout rejet de vos fichiers TDRCM, même si dans ce cas précis, il s'agit d'anomalies non bloquantes.

Pour renseigner ces zones dans PolyActe/PolyOffice, vous devez double cliquer sur la fiche de l'associé, puis sur sa ligne de compte afin d'ouvrir la fenêtre « compte »



Export TDRCM

Export du fichier

Les fichiers TD-RCM **doivent être adressés par réseau via l'application TELE-TD**. Le bordereau d'envoi est également dématérialisé et saisi directement en ligne.

L'accès à TELE-TD est disponible depuis l'espace Tiers déclarants sur le site impots.gouv.fr (professionnels /accès spécialisés / tiers déclarants/ Services en ligne > Accès à la transmission par l'internet des fichiers TD-Bilatéral).

Il vous appartient donc de faire le nécessaire auprès de la DGI afin d'obtenir vos identifiants et mot de passe pour vous connecter à leur site.

La transmission par support physique reste cependant possible aux seuls établissements payeurs monégasques et doit, dans ce cas, être accompagnée d'un bordereau d'envoi ayant au verso la liste des numéros de SIRET des déclarants, et d'un certificat d'authentification.

Pour ces raisons, lorsque vous exporterez vos dossiers, un message apparaîtra vous permettant d'éditer, si vous le souhaitez, l'ensemble de ces documents.

Pour vous aider dans votre déclaration en ligne, nous avons ajouté une information en haut du tableau du suivi TDRCM afin de vous indiquer le nombre d'enregistrements présents dans votre export.

Les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance Directe Recoupement du ESI de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique et réglementaire.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTABLISSEMENT DE SERVICES INFORMATIQUES
BP 709
58007 NEVERS CEDEX
Téléphone : 0 810 003 739
Télécopie : 03.86.36.95.87**

Une boîte aux lettres sur Internet est à votre disposition pour poser vos questions d'ordre fiscal à l'adresse suivante :

tiersdeclarants@dgfip.finances.gouv.fr

Autres fonctionnalités

Juridictions

Mise à jour. Ajout de 4 chambres détachées de TGI

Calcul des créances – taux légal

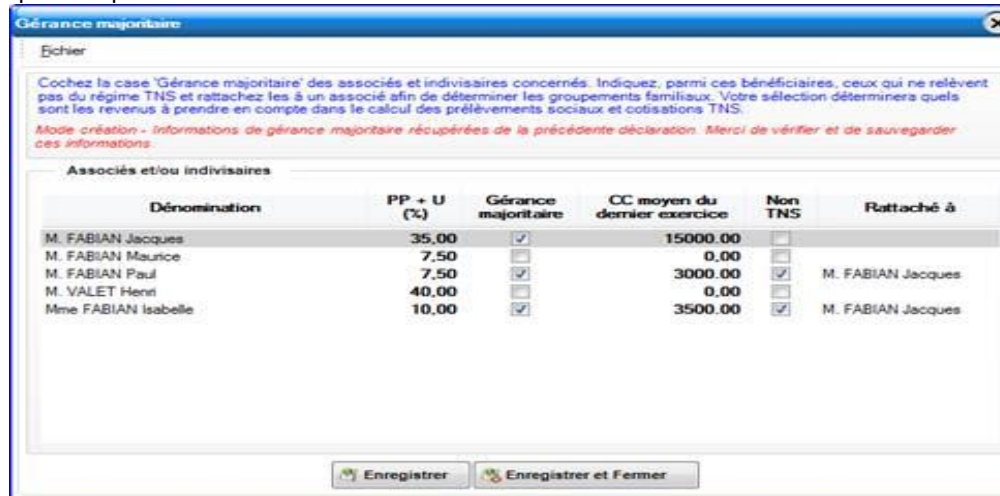
Depuis le 1er janvier 2015, il y a 2 taux d'intérêt semestriels (et non plus un taux annuel) qui cohabitent pour les créances de personnes physiques et pour les autres cas. Le taux est valable pour un semestre : nouvel article L313-2 du CMF (ord. n°2014-947, 20 août 2014) + art. D. 313-1-A (D. n°2014-1115, 2 oct. 2014).

Droit affecté au fonds d'indemnisation

Par la loi de finances pour 2015 le timbre appel passe de 150 euros à 225 euros (CGI, art. 1635 bis P) pour les appels interjetés à compter du 1er janvier 2015
Nous avons mis à jour le code « DAFIP » présent dans PolyOffice Plus.

Gérance majoritaire et groupe familial

Nous avons modifié la fenêtre de saisie de la gérance majoritaire afin de prendre en compte les groupes familiaux.
Cette nouvelle saisie n'est accessible qu'à compter des revenus de 2015



Gérance majoritaire

Echier

Cochez la case 'Gérance majoritaire' des associés et indivisaires concernés. Indiquez, parmi ces bénéficiaires, ceux qui ne relèvent pas du régime TNS et rattachez les à un associé afin de déterminer les groupements familiaux. Votre sélection déterminera quels sont les revenus à prendre en compte dans le calcul des prélèvements sociaux et cotisations TNS.

Mode création - Informations de gérance majoritaire récupérées de la précédente déclaration. Merci de vérifier et de sauvegarder ces informations.

Associés et/ou indivisaires	Dénomination	PP + U (%)	Gérance majoritaire	CC moyen du dernier exercice	Non TNS	Rattaché à
	M. FABIAN Jacques	35,00	<input checked="" type="checkbox"/>	15000.00	<input type="checkbox"/>	
	M. FABIAN Maurice	7,50	<input type="checkbox"/>	0.00	<input type="checkbox"/>	
	M. FABIAN Paul	7,50	<input checked="" type="checkbox"/>	3000.00	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FABIAN Jacques
	M. VALET Henri	40,00	<input type="checkbox"/>	0.00	<input type="checkbox"/>	
	Mme FABIAN Isabelle	10,00	<input checked="" type="checkbox"/>	3500.00	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FABIAN Jacques

Enregistrer Enregistrer et Fermer



Pour tous bénéficiaires cochés comme étant en gérance majoritaire et cochés en tant que « Non TNS » vous aurez la possibilité de rattacher un autre bénéficiaire également en gérance majoritaire mais non coché « Non TNS »

Dans l'exemple ci-dessus, nous considérerons que Jacques, Isabelle et Paul forment un groupe familial.

Du fait de ce groupe, le calcul du plafond, déterminant le montant des prélèvements sociaux pour l'établissement des 2777, se fera à partir des informations de ce groupe, et non plus individuellement.